

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

SANTÉ

29 / 22_078 - SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE - 43ÈME CONGRÈS DU 25 AU 28 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

SANTÉ

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 081-218100048-20220627-22_078-DE

29 / 22_078 - SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE - 43ÈME CONGRÈS DU 25 AU 28 MAI 2022

référence(s) :

Commission ressources organisation du 15 juin 2022

Service pilote : Santé

Autres services concernés :

Direction des finances

Direction congrès gestion des salles

Elu(s) référent(s) : Gilbert Hangard

Gilbert HANGARD, rapporteur,

Le congrès national de la fédération française du don de sang bénévole a été organisé du 25 au 28 mai 2022 au parc des expositions d'Albi. Initialement programmé au mois de mai 2020, ce congrès n'avait pu se tenir sur Albi en raison de la situation sanitaire.

Depuis 1980, c'est la première fois que ce congrès biennuel est organisé dans notre région et plus précisément sur Albi.

Moment fort de la vie de cette fédération, cet événement a regroupé des bénévoles de l'ensemble du territoire national métropolitain et des départements d'outre-mer.

2850 associations présentes sur le territoire français œuvrent au quotidien pour la promotion du don de sang bénévole. Leur engagement pérennise l'autosuffisance de notre pays en matière de don de sang. Chaque année, près de trois millions de dons contribuent à sauver un million de malades.

L'objectif de ce congrès a été d'informer les bénévoles de l'actualité du don de sang, et définir le plan d'action de la fédération et de ses organismes pour les deux années à venir.

Des tables rondes et séances de travail ont été organisées sur des sujets d'actualités de la transfusion sanguine tels que l'éthique, la réglementation européenne, le mécénat d'entreprise, informations relatives à l'établissement français du sang et au laboratoire de fractionnement des biotechnologies.

Ce congrès biennuel a rassemblé près d'un millier de congressistes sur une durée de quatre jours dont une journée de mise en place par les organisateurs.

Afin de valoriser l'accueil de ce 43ème congrès sur notre territoire et soutenir l'engagement de la fédération française du don de sang bénévole pour l'accomplissement d'un geste déclaré grande cause nationale en 2009, et au service de l'éthique du don Bénévolat, Anonymat, Gratuité et Non profit, éthique soutenue par l'organisation mondiale de la santé, il est proposé d'acter une subvention de 5 000 € en faveur de la fédération française pour le don de sang bénévole au titre de l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 5 000 € en faveur de la fédération française pour le don de sang bénévole au titre de l'année 2022.

DIT QUE

les crédits seront imputés au chapitre 65 fonction 520 article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.